

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2015 fixant la liste des établissements publics de santé dans lesquels les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exercent les fonctions de directeur

NOR : AFSH1607554A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 fixant la liste des établissements publics de santé dans lesquels les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exercent les fonctions de directeur,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 décembre 2015 susvisé fixant la liste des établissements publics de santé dans lesquels les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exercent les fonctions de directeur, il convient d'apporter les modifications énumérées ci-après :

I. – Les établissements suivants sont retirés de la liste :

- centre hospitalier Sainte-Anne, à Jausiers (Alpes-de-Haute-Provence), direction commune ;
- centre hospitalier de Saint-Just-la-Pendue (Loire).

II. – Les établissements suivants sont ajoutés à la liste :

- centre hospitalier de Guise (Aisne) ;
- centre hospitalier de Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence), direction commune ;
- centre hospitalier de Saint-Just-la-Pendue (Loire), direction commune ;
- centre départemental de repos et de soins de Colmar (Haut-Rhin).

Art. 2. – Le directeur général de l'offre de soins au ministère des affaires sociales et de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 mars 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'offre de soins :

*La sous-directrice par intérim
des ressources humaines
du système de santé,*

M. LENOIR-SALFATI